

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 29/03/2016**

A 18h00, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 18 mars 2016.

Etaient présents :

Jean-Pierre COYRET (Maire) ; Pascal COTTE (1<sup>er</sup> adjoint), Alain BERTHOLET (3<sup>ème</sup> adjoint) ; Claude FACHE, (2<sup>ème</sup> adjoint) ; Patrick GAILLARD (4<sup>ème</sup> adjoint) ; Marinette PASQUALINI, Valérie BENSAADA, Philippe ROUSSEL, Carlo DAGHENA, Christelle ALLEMAND, Jean-Pierre TOURTET.

Etaient absents et excusés :

Philippe ROSTAIN  
Gérald CHENAVER, donne pouvoir à Valérie BENSAADA  
Yves FOUNAU donne pouvoir à Jean-Pierre COYRET  
Hervé COMBE donne pouvoir à Christelle ALLEMAND

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 janvier 2016**
- 2. Règlement du service de distribution de l'eau**
- 3. Mise à jour des tarifs de location de la salle polyvalente**
- 4. Mise à jour du tableau de classement des voies communales**
- 5. Convention SyME 05 – Programme Construction Réseau**
- 6. Gratuité de stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables**
- 7. Mise en conformité captage des Blancs**
- 8. Mise en conformité des sources de Fays 1 et La Selle**
- 9. Accès cantine personnel Mairie**
- 10. Panneau indicateur pour commerçants – Emplacement et conception**
- 11. Comptes Administratifs (M14 et M49)**
- 12. Divers**

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16/01/2016**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Aucun membre n'a de remarques à faire.

*Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents.*

Monsieur le Maire indique qu'Hervé COMBE, absent pour raisons personnelles, a demandé d'évoquer 2 questions comme suit :

- Lors du goudronnage de la nouvelle aire de jeu, l'entreprise a fait venir le bitume au ras des arbres. Il craint que cela les fasse mourir, et demande ce qui est prévu.

A cette interrogation le Maire et plusieurs conseillers répondent qu'il n'y a pas de souci à se faire pour les arbres mais plutôt pour le bitume, à cause des racines notamment. Il semble peu probable que les arbres meurent à cause de cela.

- Enfin, il évoque le manque d'indications quant aux jeux (limite d'âge, responsabilité..) et s'inquiète de la responsabilité en cas d'accident.

Monsieur le Maire répond à cela qu'un panneau réglementaire est en place, mais il conçoit qu'il n'est pas tellement visible.

Valérie BENZAADA saisit l'occasion pour faire part d'une demande des institutrices et du SIVU scolaire quant à la possibilité, pendant le temps scolaire, de réserver les jeux (et pas le terrain multisports) à l'école ?

Après discussion, il est décidé d'apposer 2 panneaux (1 à chaque portail d'entrée) indiquant l'interdiction de l'accès aux jeux pendant le temps scolaire et péri-scolaire.

## **2/ Règlement du service de distribution de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle le règlement du service de distribution de l'eau et de contrat d'abonnement de la Commune de La Freissinouse, adopté par délibération du 18 juillet 2002.

Il rappelle que la Commission de l'Eau s'est réunie le 8 mars dernier, et a proposé d'apporter quelques modifications à ce règlement (aux articles 14 et 17), qu'il présente.

Sur une observation de M. FACHE, une erreur de plume est rectifiée sur le nouveau texte.

*La délibération adoptant le nouveau règlement de l'eau est adoptée à l'unanimité.*

## **3/ Mise à jour des tarifs de location de la salle polyvalente**

Philippe ROUSSEL rappelle les travaux et améliorations effectués sur la salle polyvalente en 2015 (ouverture des 2 toilettes, changement du réfrigérateur, réfection du hall d'entrée, mise à disposition de facilités pour le nettoyage de la salle etc) et propose ainsi d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente à compter de septembre 2016.

Il signale qu'un devis a été demandé pour un micro-ondes professionnel, qui n'a finalement pas été acheté à cause du prix très élevé.

Il rappelle les prix pratiqués et propose, après un échange avec les conseillers présents, d'appliquer les nouveaux tarifs comme suit :

Type de location	Tarif actuel	Nouveau Tarif
Habitant commune - 1 jour	120 €	130 €
Association "régulières" - 1 jour	120 €	130 €
Associations - 1 jour	165 €	185 €
Associations – 2 jours	165 €	210 €
Gens extérieurs commune - 1 jour	165 €	185 €
Habitants commune - 2 jours	190 €	200 €
Gens extérieurs commune - 2 jours	310 €	310 €

Location hebdomadaire sur 10 mois pour les associations	60 € / mois	80 €
---	-------------	------

*La délibération modifiant les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 est adoptée à l'unanimité.*

Dans la discussion, Valérie BENZAADA évoque les remarques des utilisateurs de la salle, quant au manque d'un grand balai et au problème de la serpillère sale. Philippe ROUSSEL lui indique qu'un nouveau balai sera mis à disposition et que le problème la serpillère a été traité.

#### **4/ Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Monsieur Le Maire explique avoir reçu un courrier de demande de précision de la Préfecture concernant la délibération du 16 janvier dernier au sujet du classement dans le domaine public de la voie du lotissement Arnol.

Etant entendu que la longueur de voirie entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, Monsieur le Maire propose de compléter la délibération n° 2016-005.

Il expose aux membres présents que du fait de l'usage de l'appartenance du chemin du Lotissement Arnol au foncier communal et du niveau d'entretien appliqué à ce chemin, il convient de le classer dans le domaine public communal en voie communale à caractère de chemin.

La longueur du chemin à classer et à intégrer dans le tableau de classement de la voirie communale en tant que Voie Communale n°23 dite «Chemin du Lotissement Arnol» est de 150 mètres (à ajouter au linéaire des voies communales à caractère de chemin).

*La délibération de mise à jour du tableau de classement des voies communales est adoptée à l'unanimité.*

Durant la discussion, le Maire indique que d'autres chemins doivent être classés et que cela se fera petit à petit, lors des prochains conseils municipaux.

Jean-Pierre TOURTET désirerait qu'il y ait des noms de rues. Alain BERTHOLET évoque les soucis pour les administrés suite à une telle modification d'adresse.

#### **5/ Convention SyME 05 – Programme Construction Réseau**

Monsieur Le Maire fait état de la convention financière proposée par le SyME 05 pour le raccordement électrique du permis de construire de Madame BOULOUK, et propose de signer la convention proposée.

Les membres du Conseil Municipal font part de leur accord, malgré le fait qu'ils trouvent le prix très élevé par rapport au travail effectué. Mais ils n'ont d'autre choix que de donner leur accord, étant donné que ce terrain se trouve en zone constructible du PLU, et ceci étant une obligation de la loi depuis 2010.

*La délibération autorisant le Maire à signer la convention est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Maire indique qu'il n'existe plus que de rares parcelles non desservies en électricité. En effet, la plupart des terrains à vendre sur la Commune se trouvent en lotissement, et ces derniers sont tous desservis en électricité.

Une parenthèse est faite sur les nouveaux compteurs Linky (installation dont la compétence revient au SyME 05).

#### **6/ Gratuité de stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables**

Monsieur le Maire expose le programme de déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électrique porté par le SyME05, qui prévoit 80 bornes publiques sur le département des hautes Alpes d'ici fin 2017.

Cette opération est réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat, confiés à l'ADEME, ainsi que celui du département des Hautes Alpes.

Une borne de charge est prévue sur le territoire de la commune, sur le parking nord de l'école, au niveau du tableau d'informations.

L'aide de l'ADEME est conditionnée à la décision de gratuité de stationnement pour les véhicules électriques sur le territoire de la commune.

*La délibération proposant d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, pendant une durée minimale de 2 ans, est adoptée à l'unanimité.*

#### **7/ Mise en conformité captage des Blancs**

Claude FACHE rappelle le courrier de l'ARS adressé à la Maire demandant d'engager les procédures d'autorisation des ressources pour les captages des Blancs.

Il est rappelé que l'agence de l'eau ne financera plus les procédures de mise en conformité en 2017, et que le dossier doit donc absolument être traité en 2016.

Le maire propose de faire appel à l'IT 05 pour préparer ce dossier de maîtrise d'ouvrage comprenant l'étude et la demande de subvention.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **8/ Mise en conformité des sources de Fays 1 et La Selle**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 octobre dernier (n°2015-038), dans laquelle les membres du Conseil Municipal l'autorisaient à demander à IT 05 de préparer un dossier de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du captage de la source Fays 1.

Il explique avoir rencontré à ce sujet le responsable du service assistance et aides aux collectivités territoriales du Département, qui lui a conseillé de préparer un seul et même dossier pour les travaux de conformité de captage des sources des Fays 1 et de La Selle.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **9/ Accès cantine personnel Mairie**

Monsieur le Maire propose que les employés de la Mairie puissent accéder au service de la cantine du SIVU Scolaire Pelleautier – La Freissinouse. La Mairie prendra en charge ces frais.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **10/ Panneau indicateur pour commerçants – Emplacement et conception**

Monsieur le Maire explique que la nouvelle réglementation sur les enseignes publicitaires a contraint les commerçants à ôter leurs panneaux publicitaires. Ces derniers ont ainsi fait des demandes au Maire afin que celle-ci s'équipe de panneaux réglementaires de signalisation, comme on le voit dans les communes voisines. Ces derniers peuvent être apposés à l'intérieur de l'agglomération.

Etant donné qu'il s'agit de panneaux d'informations, et non publicitaires, il semble que ce soit à la Mairie de s'affranchir de cet achat.

Il est décidé de se renseigner tant sur la réglementation (emplacement, type de panneaux etc..) que sur les prix de cet investissement, les commerçants intéressés etc..

### **11/ Comptes Administratifs (M14 et M49)**

Monsieur le Maire explique que le compte de gestion définitif a été validé la veille, et qu'il n'est pas encore parvenu en Mairie.

Il propose donc de faire une brève présentation des comptes administratifs de la M14 et la M49 et indique que toutes les délibérations à ce sujet seront prises lors du prochain conseil municipal, qui est fixé au jeudi 14 avril 2016 à 18h30

### **12/ Divers**

- Marinette PASQUALINI expose sa rencontre avec l'ADMR au sujet d'un projet pour les personnes âgées (téléphone remplaçant la télé-alarme). Ce projet l'a vivement intéressée et elle souhaite en faire part aux membres du club des aînés ruraux « Amitiés Loisirs ».

Le Maire lui propose de venir rencontrer les adhérents le jour où ils se réunissent.

- Marinette PASQUALINI fait part d'une demande de l'association « atelier BOTTICELLI » pour utiliser la salle « anne-marie » pour dispenser des cours de peinture et dessin (comme le font déjà l'association « Amitiés Loisirs » et le groupe « les chœurs de La Freissinouse »). M. TOURTET indique connaître un certain nombre de personnes de La Freissinouse très intéressées par ce projet, et insiste sur le fait que de telles animations sont importantes pour la vie de village.

Après discussion il est décidé que l'association intéressée doit solliciter la Mairie de manière écrite, en présentant l'association, en donnant des informations sur le projet, et en faisant part des créneaux horaires désirés.

- Le Maire en profite pour rappeler que les associations voulant faire une demande de subvention doivent déposer un dossier de demande avec bilan et statuts de l'association.

Carlo DAGHENA répond que l'association des Mandoles ne fera pas de demande cette année.

- Jean-Pierre TOURTET souhaiterait que les élus puissent être formés à l'utilisation du défibrillateur. Une demande sera faite et les élus seront informés des possibilités de formation.

- Christelle ALLEMAND rapporte les propos d'un administré qui demande à ce que les ampoules ne fonctionnant pas au Quartier St André soient remplacées. Patrick GAILLARD souhaite aussi que celle de la Croix Verte soit remplacée.

Le Maire leur rappelle que la Communauté d'Agglomération avait promis de mettre en place des conventions pour que les Communes de La Freissinouse et Pelleautier puissent bénéficier des services de la Ville de Gap, en vain.

Il faut relancer Jean-Pierre MARTIN (élu référent de la Ville de Gap) à ce sujet car l'intervention d'un électricien coûte extrêmement cher du fait de la location impérative d'une nacelle.

- Carlo DAGHENA et le Maire annoncent avoir rencontré la Députée Karine BERGER au sujet de la subvention de l'Etat pour la création du pôle médico-social.

Cette dernière, en relation avec le secrétaire général de la Préfecture, leur a certifié que la subvention de 209 000 € était accordée. Une confirmation écrite est attendue pour inscrire cette somme au BP 2016.

- Patrick GAILLARD finalise en demandant des informations quant au projet de création d'un bureau pour le SIVU Scolaire. Le Maire lui répond que ce projet devrait être inscrit au BP 2016 et que s'il est voté, les travaux devraient être réalisés dans l'été 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.

Signatures :